Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 029-212901235-20260417-20260401-DE

MAIRIE DE LENNON
29190 LENNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice	15
Présents	12
Votants	12

Le vendredi 17 avril deux mil vingt-six,
Le Conseil municipal de la Commune de LENNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Ronan JEZEQUEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 03/04/2026
Secrétaire de séance : Virginie FOUBERT

Présents : R. JEZEQUEL, M. CHAUSSY, J.M. CHAUSSY, M. LALLAOURET, B. GADAL, A.M. LE BIHAN, P. MARTINEZ, M.L. BARADEZ, J-J. LE GUILLOU, Y. CARIOU, G. HICHER, , V. FOUBERT

Excusés : J. BERNARD, M.C. JEZEQUEL, J. LE GUEN.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT – EXERCICE 2025 COMMUNE - DCM20260401

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le 11 mars 2026 le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 de la Commune de LENNON,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,
Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

Excédent reporté de la section Investissement 2024	881 412.55 €
Excédent reporté de la section de Fonctionnement 2024	324 700.57 €
Solde d'exécution de la section d'Investissement 2025	87 340.38 €
Solde d'exécution de la section Fonctionnement 2025	242 518.95 €
Reste à réaliser en dépenses d'Investissement 2025	354 200.00 €
Besoin net de la section d'Investissement	

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de Fonctionnement capitalisé (R/1068)	300 000.00 €
Excédent de résultat de Fonctionnement reporté (R/002)	267 219.52 €

Pour copie certifiée conforme,
Le 17 avril 2026,
Le Maire,
Ronan JÉZÉQUEL